



Bruxelles, le 5 décembre 2022
(OR. en)

15476/22

LIMITE

IPCR 113
AG 146
RELEX 1629
JAI 1597
PROCIV 146
CSDP/PSDC 841
COCON 60
HYBRID 112
SAN 639
MI 890
CYBER 392

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Feuille de route sur le renforcement de l'anticipation, de la préparation et de la réaction face aux crises - Approbation

1. Le groupe ad hoc sur la résilience s'est réuni les 26 septembre, 28 octobre et 5 décembre 2022 et a examiné les projets successifs de feuille de route sur le renforcement de l'anticipation, de la préparation et de la réaction face aux crises au sein du Conseil.
2. Présentée en réponse aux conclusions du Conseil du 23 novembre 2021, la feuille de route constitue une première étape en vue d'améliorer la gestion transsectorielle et transfrontière des crises au sein du Conseil, y compris l'analyse des risques et la prospective stratégique afin de mieux anticiper les actions, la prévention, la préparation et la réaction, dans le cadre d'une approche "tous risques".
3. Lors de sa réunion du 5 décembre, le groupe ad hoc sur la résilience a mis au point le projet de feuille de route figurant en annexe.
4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil d'approuver la feuille de route, qui servira de base à la poursuite des travaux.

Projet de feuille de route sur le renforcement de l'anticipation, de la préparation et de la réaction face aux crises

L'UE est actuellement confrontée à des menaces et défis nombreux (la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, la migration, la crise énergétique, la pandémie de COVID-19 et d'autres menaces liées à la santé), qui sont transfrontières, complexes et ont de graves répercussions sur les différents États membres ainsi que sur l'UE dans son ensemble.

Afin d'être mieux préparés aux futures crises transfrontières et transsectorielles, nous devons évaluer et améliorer en permanence notre préparation et notre réaction aux crises et renforcer la gestion des crises et la coopération face à celles-ci au niveau de l'UE.

À la suite des conclusions du Conseil sur le renforcement de la préparation, de la capacité de réaction et de la résilience face aux crises à venir adoptées le 23 novembre 2021, des conclusions du Conseil européen adoptées le 16 décembre 2021 et du rapport de la présidence française sur la préparation, la capacité de réaction et la résilience face aux crises à venir, la présidence estime qu'il est nécessaire d'entamer un processus systématique visant à évaluer et à améliorer le rôle du Conseil dans la gestion des crises par l'UE.

La présidence salue les efforts déployés par les présidences slovène et française, ainsi que les travaux menés par les treize États membres qui ont publié conjointement une contribution à la feuille de route sur le renforcement de la gestion des crises par l'UE, et l'Allemagne, qui a publié son document officiel sur le renforcement de la coopération transfrontière.

Sur la base des discussions menées au sein du groupe ad hoc sur la préparation, la capacité de réaction et la résilience face aux crises à venir, l'étape suivante consiste en l'élaboration d'une feuille de route qui proposant une approche progressive pour renforcer la résilience et la gestion des crises au sein de l'UE, tout en évitant les doubles emplois et la charge administrative, et sans préjudice des résultats de discussions ultérieures.

La présente feuille de route est donc le point de départ d'un processus et propose une série de tâches, dont certaines peuvent être traitées en parallèle. La discussion générale sur les différentes tâches et leur mise en œuvre concrète reviendra aux présidences successives dans le cadre d'un processus à plus long terme. Une bonne coordination sera essentielle.

La feuille de route est conçue pour commencer par une actualisation ciblée des instructions permanentes de l'IPCR, afin de les mettre à jour sur la base de l'expérience acquise au cours des dernières années, là où cela se révèle nécessaire, y compris en améliorant leur facilité d'emploi et en y ajoutant la procédure de désescalade de l'IPCR. L'étape suivante consiste à cartographier les organes et instruments de crise existants au niveau de l'UE. Cette cartographie servira de base à une analyse qui révélera les chevauchements et les lacunes dans le système et contribuera à éviter les doubles emplois.

Une fois cette analyse achevée, l'étape suivante sera une discussion et une prise de décision sur l'enceinte au sein du Conseil où pourraient avoir lieu les débats et la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route. La possibilité de confier ces travaux à une instance existante du Conseil sera examinée.

L'enceinte choisie servira ensuite à accomplir d'autres tâches de suivi, telles que les activités visant à renforcer la préparation de l'UE aux crises, à renforcer la coordination au niveau stratégique/politique entre le Conseil/l'IPCR et les structures nationales de gestion des crises ou à actualiser régulièrement les instructions permanentes de l'IPCR.

L'une des raisons pour lesquelles il convient de trouver une telle enceinte est le nombre de tâches récurrentes qui devront être accomplies de manière régulière, par exemple le réexamen et la mise à jour du programme de préparation IPCR ou le partage périodique des enseignements tirés des exercices de gestion de crise de l'UE/OTAN, y compris leur mise en œuvre.

Présentée en réponse aux conclusions du Conseil du 23 novembre 2021, la présente feuille de route constitue une première étape en vue d'améliorer la gestion transsectorielle et transfrontière des crises, y compris l'analyse des risques et la prospective stratégique afin de mieux anticiper les actions, la prévention, la préparation et la réaction, dans le cadre d'une approche "tous risques", ainsi qu'une fondation sur laquelle les présidences à venir pourront bâtir et, éventuellement, qu'elles pourront élargir avec de nouvelles tâches si celles-ci sont jugées nécessaires. La réalisation de tous les objectifs pourrait être un processus à long terme. Toutefois, la présente feuille de route constitue un instrument essentiel pour des travaux permanents et systématiques en vue de rendre l'UE plus résiliente et mieux préparée aux crises futures.

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la présente feuille de route, la présidence met l'accent sur sa souplesse et propose qu'elle soit évaluée et réexaminée régulièrement, par exemple sous la forme d'un rapport de la présidence sur l'état des travaux.

Tâches principales

	Objectifs	Actions	Parties intéressées	Enceinte	Échéance
1	Assurer des rôles et responsabilités clairs dans le fonctionnement quotidien du mécanisme IPCR	Actualiser les instructions permanentes de l'IPCR de 2015 ¹ , selon que de besoin	Présidence/SGC, en coordination avec les États membres, la Commission et le SEAE	Groupe ad hoc sur la préparation, la capacité de réaction et la résilience face aux crises à venir	Court terme (environ six mois)
2	Établir des procédures de désescalade des activations de l'IPCR	Convenir de procédures pour le réexamen et la décision éventuelle de désescalade d'une activation complète de l'IPCR vers le mode "partage de l'information", ou de désactivation complète du dispositif IPCR pour une activation donnée	Présidence/SGC, en coordination avec les États membres	Groupe ad hoc sur la préparation, la capacité de réaction et la résilience face aux crises à venir (<i>dans le contexte des discussions sur l'actualisation des instructions permanentes de l'IPCR</i>)	Court terme (environ six mois)

¹ ST 12607/15

3	Aperçu des outils, mécanismes et mandats existants	Cartographie des outils de gestion des crises et des catastrophes et des mécanismes de crise existants au niveau de l'UE, ainsi que ceux en cours d'élaboration, et des mandats des groupes du Conseil en ce qui concerne la préparation, la gestion des crises et la résilience afin d'éviter les chevauchements de mandats et la concurrence entre les institutions de l'UE et au sein de celles-ci	Commission, SEAE et SGC	Groupe ad hoc sur la préparation, la capacité de réaction et la résilience face aux crises à venir	Court terme (environ six mois)
4	Procéder à une analyse des lacunes et des chevauchements	Examen de l'analyse des résultats de la cartographie (point 3)	Présidence/SGC, en coordination avec les États membres, la Commission et le SEAE	Groupe ad hoc sur la préparation, la capacité de réaction et la résilience face aux crises à venir	Court terme (environ six mois)
5	Poursuivre les travaux au cours du semestre suivant au sein du groupe ad hoc sur la préparation, la capacité de réaction et la résilience face aux crises à venir, y compris une discussion sur l'enceinte du Conseil au sein de laquelle les débats devraient se poursuivre	Sur la base des résultats de la cartographie et des analyses (points 3 et 4), discuter de l'enceinte appropriée pour accomplir les tâches à long terme et récurrentes découlant de la présente feuille de route	Présidence, en coopération étroite avec les États membres, avec l'appui du SGC	Groupe ad hoc sur la préparation, la capacité de réaction et la résilience face aux crises à venir	Court terme (environ six mois)

6 a	Renforcer la coopération transfrontière au sein de l'UE dans le domaine de la préparation et de la réaction aux crises	a) Analyser les défis spécifiques auxquels sont confrontées les communautés transfrontalières dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et d'autres urgences majeures; éviter les doubles emplois et les chevauchements. b) Élaborer des procédures et des instruments de soutien, selon qu'il convient	Présidence/SGC, en coordination avec les États membres et la Commission	Une enceinte du Conseil devra être trouvée	Long terme (6 à 12 mois)
6 b	Renforcer et améliorer la coordination en ce qui concerne la dimension extérieure de la résilience et de la coopération en matière de gestion des crises avec les partenaires internationaux et les pays tiers, en particulier dans le voisinage de l'UE	Étudier les possibilités de coopération avec les pays tiers, y compris les exercices conjoints	Présidence/SGC, en coordination avec les États membres, la Commission et le SEAE	Une enceinte du Conseil devra être trouvée, en tenant compte des compétences des groupes de travail sur les relations extérieures existants	Long terme (6 à 12 mois)

7	Continuer d'étudier comment mieux associer les structures nationales de gestion des crises, conformément aux règles et procédures du Conseil	Discuter de la participation des structures nationales de gestion des crises conformément au point 15 des conclusions du Conseil du 23 novembre 2021 sur le renforcement de la préparation, de la capacité de réaction et de la résilience face aux crises à venir	Présidence/SGC/États membres	Une enceinte du Conseil devra être trouvée	Court terme (environ six mois)
8	Renforcer la capacité du Conseil à réagir aux crises de manière adéquate et rapide au niveau politique de l'Union, en réexaminant les mesures de préparation existantes	Actualiser la politique de préparation IPCR ² à la suite de l'analyse (point 4), selon que de besoin	SGC, en coordination avec la présidence et les États membres	Une enceinte du Conseil devra être trouvée	Long terme (6 à 12 mois)

² ST 10031/19

Tâches récurrentes

	Objectifs	Actions	Parties intéressées	Enceinte	Échéance
9	Anticiper de potentielles situations de crise et prévoir leur détection précoce avant qu'elles n'atteignent un niveau important ou qu'elles ne se produisent	Reprendre et poursuivre les activités du réseau d'analyse prospective sur une base volontaire, conformément à la politique de préparation de IPCR	SGC, avec des contributions des États membres, de la Commission, du SEAE et des agences de l'UE	Réseau d'analyse prospective	Selon les besoins
10	Renforcer la communication stratégique et de crise et la réaction à la désinformation	Aborder les aspects liés à la communication de crise et partager les bonnes pratiques en matière de réaction aux crises et à la désinformation au niveau de l'UE	États membres, avec le soutien du SGC (avec la contribution des institutions et organes de l'UE compétents)	Réseau des responsables de la communication de crise	Selon les besoins
11	Assurer une mise en œuvre homogène du programme de préparation IPCR dans le cadre du dispositif IPCR	Réexaminer et actualiser le programme de préparation IPCR ³ pour un cycle renouvelé de 18 mois	SGC, en coordination avec la présidence et les États membres	Une enceinte du Conseil devra être trouvée	Récurrent (rapports sur l'état des travaux et réexamens réguliers)

³ ST 14939/19, WK 12689/2020

12	Renforcer la réaction et la préparation de l'UE aux crises, ainsi que le processus et les capacités de l'IPCR, en tirant les enseignements des activations de l'IPCR conformément à la décision d'exécution du Conseil relative à l'IPCR (article 12)	Procéder périodiquement à des exercices visant à tirer des enseignements des activations récentes de l'IPCR, y compris la mise en œuvre des enseignements recensés	Présidence/SGC, en coordination avec les États membres, la Commission, le SEAE et les agences de l'UE	Une enceinte du Conseil devra être trouvée	Selon les besoins
13	Renforcer la réaction et la préparation de l'UE aux crises en tirant les enseignements des exercices transsectoriels et civilo-militaires de gestion des crises, sans préjudice des compétences des instances préparatoires existantes du Conseil	Tirer périodiquement les enseignements des exercices de gestion de crise nationaux et de l'UE ou des exercices menés en coopération avec l'OTAN, y compris la mise en œuvre des enseignements recensés	SGC, en coordination avec les États membres, la Commission, le SEAE et les agences de l'UE	Une enceinte du Conseil devra être trouvée	Selon les besoins (en lien avec les exercices menés)
14	Veiller à ce que les instructions permanentes de l'IPCR soient actualisées et adaptées à leur finalité	Réexaminer et actualiser, si nécessaire, les instructions permanentes de l'IPCR	Présidence/SGC, en coordination avec les États membres et la Commission	Une enceinte du Conseil devra être trouvée	Selon les besoins

15 a	Renforcer la sécurité de la plateforme web de l'IPCR	Audit de sécurité et tests de pénétration par des auditeurs internes et externes	SGC	Une enceinte du Conseil devra être trouvée	Récurrent (analyse de base régulière effectuée en tant que routine normale sur une base hebdomadaire; une analyse approfondie sur demande devrait être planifiée régulièrement)
15 b	Améliorer la facilité d'utilisation de la plateforme web de l'IPCR	Évaluer les fonctionnalités de la plateforme web de l'IPCR et améliorer sa facilité d'utilisation au moyen de différents outils et techniques	SGC, en coordination avec les États membres, la Commission et le SEAE	Une enceinte du Conseil devra être trouvée	Récurrent (rapports sur l'état des travaux et réexamens réguliers)
15 c	Envisager de fournir un accès à la plateforme web de l'IPCR aux pays associés à l'espace Schengen	Les pays associés à l'espace Schengen participent actuellement à presque toutes les tables rondes, mais ils n'ont pas accès à la plateforme IPCR; une discussion devrait se tenir sur ce sujet	SGC, en coordination avec les États membres, la Commission et le SEAE, en vue d'une approbation par le Conseil	Une enceinte du Conseil devra être trouvée	

16	Veiller à ce que toutes les parties prenantes comprennent les objectifs de l'IPCR, en vue de contribuer à une réaction efficace en cas de crise, ainsi que leurs rôles et responsabilités et ceux d'autres parties prenantes dans la réalisation de ces objectifs	Réviser et mettre en œuvre le programme de formations relatives à l'IPCR à l'intention des autorités de gestion et de validation, des points de contact de l'IPCR, des services de la Commission en vue de la fonction de direction de l'ISAA, des États membres, des représentants participant aux tables rondes de l'IPCR, des futures présidences	SGC (chef de file); toutes les parties prenantes de l'IPCR	s.o.	Récurrent
----	---	--	--	------	-----------